

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 22 (1930)
Heft: 6

Rubrik: Au Bureau international du travail

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la situation en Suisse est sensiblement plus favorable. La section de Berne a conclu dans de bonnes conditions un nouveau contrat collectif. Les sections de La Chaux-de-Fonds, Lucerne et Soleure ont également entamé des négociations dans le même sens, mais par suite de l'altération de la situation économique, ont dû les abandonner momentanément. L'effectif des membres a augmenté de 93 membres et est de 1365. Le rapport mentionne ce qui suit quant à la situation financière de la fédération: Les recettes totales se sont montées à fr. 167,048.— les dépenses, à fr. 132,781.— dont fr. 14,646.— pour secours de chômage, fr. 41,804.— pour secours de maladie, fr. 17,646.— pour des grèves et persécutions, et fr. 9031.— pour secours aux invalides et aux survivants. La fortune de la fédération a augmenté de fr. 34,267.— et elle se monte à fr. 373,260.— Un extrait de l'histoire de la fédération depuis 1889 à 1929, accompagne le rapport.

TYPOGRAPHES. La Fédération suisse des typographes parle d'un développement sûr et calme de la fédération dans son rapport pour 1929. Les mesures d'assainissement prises à l'égard des caisses de secours ont déjà eu leur répercussion. L'interminable conflit dans la question rotogravure et offset a finalement pu être liquidé par une entente donnant satisfaction aux deux parties. La question du bureau de placement donna lieu à de nombreuses divergences. On ne parvint pas à une entente devant le tribunal arbitral professionnel. La prochaine révision du contrat collectif amènera certainement la solution de cette question. Les comptes se bouclent par de notables excédents de recettes. La caisse générale enregistre un montant de fr. 283,609.— de recettes et un bénéfice de fr. 53,998.— La caisse a versé fr. 309,292.— de secours pour maladie, fr. 32,855.— pour la caisse de décès, fr. 330,290.— pour secours aux invalides. Les secours pour chômage se sont élevés à fr. 136,500.— La fortune de la fédération a augmenté environ de fr. 660,000.— et s'élève à fr. 4,448,000.— L'effectif des membres a augmenté de 190 personnes et est de 6158. Le rapport contient les photographies de 59 vétérans qui font partie de la fédération depuis plus de 50 ans.

Au Bureau international du travail.

La quarante-huitième session du Conseil d'administration s'est tenue à Paris du 24 au 29 avril 1930. Il a célébré à cette occasion le dixième anniversaire de sa création. Le groupe ouvrier comprenait les représentants suivants: Jouhaux (France), Mertens (Belgique), Moore (Canada), Muller (Allemagne), Poulton (Grande-Bretagne), Schürch (Suisse), Caballero (Espagne), Backlund (Suède), Zulawski (Pologne).

La session fut inaugurée par le ministre du travail Pierre Laval qui, en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil, rappela que la première session du Conseil tenue en Europe eut lieu au Ministère du travail à Paris. Là aussi, siégea la Commission internationale qui élaborait en 1919 la partie XIII du Traité de paix qui est la charte de l'Organisation internationale du travail. Le président du Conseil d'administration remercia au nom de celui-ci le gouvernement français.

Rapport du directeur. A l'occasion de l'examen de ce rapport, Miss Bondfield, ministre du travail de Grande-Bretagne, a annoncé, au nom de son gouvernement, le dépôt devant la Chambre des communes d'un projet de loi sur la durée du travail qui permettra la ratification de la convention de Washington sur la journée de huit heures dans l'industrie.

La demande de la ville libre de Dantzig d'adhérer à l'Organisation internationale du travail a été longuement discutée. Il fut décidé de prier le Conseil de la Société des Nations de solliciter un avis consultatif de la Cour permanente de justice internationale aux fins de savoir si le statut juridique spécial de la ville de Dantzig permet de la recevoir dans l'Organisation.

Le conseil a abordé ensuite *l'examen des projets de rapport préparés* par le Bureau international du travail sur *l'application de huit conventions* qui ont été adoptées par la Conférence internationale du travail à ses sessions de Washington en 1919 et Gênes en 1920. A cette occasion le représentant du gouvernement suédois a demandé l'ouverture de la procédure de révision pour la convention de Washington sur la journée de huit heures dans l'industrie. La question a été ensuite ajournée à la session de juin.

Le Conseil a chargé le Bureau de convoquer une commission technique consultative tripartite en 1931 pour examiner une série de *questions de caractère maritime*. Il a approuvé le *Budget* selon les suggestions de sa commission et adopté le rapport présenté par la commission consultative mixte agricole sur sa session tenue à Rome du 7 au 9 novembre 1929.

Education ouvrière.

La conférence d'Yverdon.

La deuxième conférence des Centres locaux d'éducation ouvrière qui s'est tenue à Yverdon le 25 mai 1930 a groupé de nombreux délégués des centres et a été en quelque sorte une nouvelle prise de contact entre la Centrale et les Centres, contact qui ne saurait être taxé de superflu.

Le projet d'organisation d'une semaine de vacances soumis par le camarade Paul Graber donna lieu à une longue et vive discussion, lors de laquelle, les délégués eurent le loisir de développer leurs opinions et points de vue basés sur les expériences de leurs centres respectifs. Malgré la présentation d'arguments défavorables au projet de Paul Graber, tels que la difficulté de recruter des membres pouvant disposer d'une semaine à consacrer à un cours de vacances, la question matérielle, la crise économique actuelle, etc., l'assemblée décida à la majorité, de tenter l'organisation d'une semaine de vacances pour cette année encore. L'organisation en a été confiée à Paul Graber, secrétaire français de la Centrale suisse d'éducation ouvrière.

Le programme prévu pour la saison 1930/1931 comprend comme celui de l'année dernière, l'organisation de conférences, tournées cinématographiques, concerts, théâtre, récitals, projections lumineuses, causeries; en résumé, un programme suffisamment varié pour permettre aux Centres d'élaborer à leur tour, selon les moyens dont ils disposent, un programme susceptible de donner un nouvel essor à l'œuvre des Centres d'éducation ouvrière.

Le camarade Gaston Schelling, le principal initiateur du mouvement d'éducation ouvrière de La Chaux-de-Fonds a donné un exposé fort intéressant sur la manière d'organiser un voyage collectif à l'étranger. Il fut décidé que le Centre de La Chaux-de-Fonds aura jusqu'à nouvel avis la priorité pour l'organisation de voyages à l'étranger.

Lors du dîner pris en commun au Cercle ouvrier, les membres eurent le plaisir d'entendre les disques de «La Voix des Nôtres», discours des chefs socialistes français, qui furent fort appréciés.